

SOUS TOUTES RÉSERVES
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Longueuil, le 4 juin 2026



**Objet : Demande d'accès à l'information –
26-27-029-DAI - Radiation de créances non résidents**

Madame,

La présente suit votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 11 mai 2026 et par laquelle vous souhaitez obtenir les documents répondant aux demandes suivantes :

Veuillez fournir des données sur le montant des radiations de créances relatives aux services de santé fournis à des patients qui ne résident pas au Canada, ainsi que sur l'obligation impayée. Veuillez ventiler les données par année pour ces cinq exercices financiers (2020-2021 à 2024-2025). Un tableau récapitulatif serait préférable. »
(Période de recherche : du 1er avril 2020 à aujourd'hui)

À cet effet, vous trouverez ci-joint le document détenu répondant à votre demande.

Nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous disposez d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé pour répondre à votre demande. Vous trouverez, joint à la présente, une copie de l'avis vous informant de ce recours en révision.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire et veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



M^e Amélie Proulx, Responsable de l'accès à l'information,
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

AP/et

p.j. Document
Avis de recours